

ANNEXE VI

**modèle à utiliser dans les départements
où l'élection a lieu à la représentation proportionnelle**

**ELECTION DES SENATEURS
(scrutin du 23 septembre 2001)**

DECLARATION DE CANDIDATURE

RECU PROVISOIRE

Le Préfet d.....

Vu le titre IV du livre II du code électoral,

donne reçu provisoire à M. (1)

de la déclaration de candidature déposée à la préfecture de,

le 2001 à heures

en vue de l'élection des sénateurs du 23 septembre 2001

au nom d'une liste intitulée (2)

et composée de :

1. M (3)

2. M (3)

3. M (3)

4. M (3)

5. M (3)

etc

Fait à, le 2001 à heures

Le Préfet,

(1) Nom et prénoms du mandataire de la liste

(2) Titre de la liste

(3) Nom et prénoms des candidats dans l'ordre de présentation